



Rémire-Montjoly, le 24 juillet 2025

COMMUNIQUE N° 19/2025/PM/RM

TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2025 – 34^{ème} édition 9^{ème} étape

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le dimanche 24 août 2025, pendant le passage des coureurs, lors de la 9^{ème} étape « Kourou/Cayenne » de 16 heures 00 à 17 heures 00.

Il informe que la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés sur les voies de circulation suivantes :

- RD24 la Matourienne
- Giratoire Adélaïde TABLON
- Avenue Gaston MONNERVILLE
- Giratoire du bourg de Rémire
- RD2 route de Rémire
- RD1 route de Montjoly
- Giratoire de Suzini, en direction du rectorat à Cayenne.

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules d'urgence auront l'usage exclusif temporaire sur ces voies réglementées.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 9^{ème} étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.



Pour le maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,

Serge FÉLIX